

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.088

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 Août 1995

DATE D'AFFICHAGE

3 Août 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENT EXCUSE :

M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE ROYAN

VOTE : Pour : 26 Contre : 1
Abstentions : 5

Le Conseil Portuaire institué dans le Port de ROYAN a été renouvelé, pour une période de cinq ans, par arrêté du 16 Mars 1990 et arrivera donc à expiration très prochainement.

Afin de soumettre à la signature de Monsieur le Président du Conseil Général, l'arrêté de renouvellement de ce Conseil, pour une période cinq ans, il est proposé à l'Assemblée de désigner, conformément à l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes, un représentant du Conseil Municipal de ROYAN (Commune territoriale du Port) au sein du Conseil Portuaire, et de désigner deux Membres représentant la Ville de ROYAN, (concessionnaire du port) au sein du Conseil Portuaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur,
VU l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner en tant que représentants du Conseil Municipal, les membres suivants, choisis en son sein :

- . Membre titulaire : M. CANDAU
- . Membre suppléant : M. LACOTTE

- de désigner, en tant que représentants du concessionnaire du port de ROYAN, les membres suivants :

- . Membre titulaire : M. CHABANEAU
- . Membre suppléant : M. BOISNARD
- . Membre titulaire : M. BUJARD
- . Membre suppléant : M. MUSSETTI

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 Août 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

